

Bordereau de signature

18 05 2021 - ARRETE SUBVENTION AS - 2021



Signataire	Date	Annotation
Nathalie Cocquebert, <i>DVEC SUAPS - Administration</i>	18/05/2021	 Visa
Claire Sallic, <i>DVEC</i>	18/05/2021	 Visa
Gabriel Hardy, <i>VP Culture, sport et engagement étudiant</i>	18/05/2021	 Visa
Jean-Roch Sauvé, <i>DGS</i>	19/05/2021	 Visa
Christophe Le Hen, <i>Cabinet de la présidence</i>	19/05/2021	 Visa
Virginie Dupont, <i>Présidente</i>	20/05/2021	 Signature  Certificat au nom de <u>Virginie DUPONT</u> (Présidente, Université Bretagne Sud), émis par <u>Certinomis - AA et Agents</u> , valide du 25 sept. 2020 à 15:08 au 25 sept. 2023 à 15:08.
Erwann Tortuyaux, <i>DVEC SUAPS - Administration</i>	20/05/2021	 Visa
<i>En attente d'archivage</i>		 Archivé

Dossier de type : DVEC // Note SUAPS

La Présidente,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Bretagne-Sud modifiés ;

Vu les statuts du SUAPS modifiés ;

Vu les statuts de l'Association sportive de l'Université Bretagne-Sud modifiés ;

Vu la délibération n°30-2016 du Conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Université ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une subvention de 10000.00 € sur le budget du SUAPS est attribuée à l'Association sportive de l'UBS au titre de l'année 2021.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n° 75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

ARTICLE 3 : Le Directeur du SUAPS et l'Agent comptable de l'Université de Bretagne-Sud, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Présidente,
Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 20/05/2021
Qualité : La Présidente

